

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 1804 portant constitution du Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis

n° 1804

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
5 novembre 1966

Numéro JO  
n° 12 du 01/12/1966

Date du numéro  
1 décembre 1966

## VISAS

Le Gouverneur, chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi n° 656-619 du 23 juin 1956, modifiée par la loi n° 57-702 du 19 juin 1957 autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer

**Vu** le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, notamment 1er son article 6

**Vu** l'arrêté n° 957 du 29 juillet 1957 fixant à huit le nombre des membres du Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis

**Vu** l'élection par l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, dans sa séance du 5 novembre 1966, des huit membres au Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis ;

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— Le Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis, élu le 5 novembre 1966, est composé comme suit : MM. Mohamed Kamil Mohar . Pécol Raymond : Hassan Gouled Aptidon; Idriss Farah Abane; Mohamed Bourhan Abdallah : Abdi Ahmed Warsama ; Tbrahim Ahmed Bourale ; Ahmed Hassan Ahmed.

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

**Louis SAGET.**